



# NOUVEAUTÉ : Enseigner à l'étranger : le programme Jules Verne, Un ERASMUS pour enseignant !

> LOUONS, POUR UNE FOIS, cette très belle initiative du Ministre de l'Éducation Nationale.

**E**n effet, jusqu'à présent, tout enseignant, du premier ou second degré désireux de partir travailler hors de la France métropolitaine n'avait comme autre choix que celui d'une mutation.

C'est le cas pour les DOM (Guyane, Martinique, ...) dans le cadre des mutations inter académique, des TOM (Saint Pierre et Miquelon, ...), ou d'un autre pays (Maroc, Chine, Syrie,...) sur dossier : *pour plus d'information, appeler notre Section Hors de France (01.44.39.23.15).*

Le souci de ces procédures réside très souvent dans la perte de votre poste (nécessité de remuter pour vous retrouver au même endroit lorsque vous revenez).

Cette fois-ci, et à partir de la rentrée 2009-2010, vous pouvez vivre cette expérience sans ces contraintes.

Le programme Jules Verne est un programme national: il vous permet de prendre en charge un poste dans une école (1er degré), un collège ou un lycée (2<sup>nd</sup> degré) pour une année complète, dans un pays européen.

Vous postulez à partir d'Avril – Mai, sur n'importe quel pays européen.

Vous pouvez consulter le BO n°14 du 2 Avril 2009, relativement bien détaillé et ... compréhensible.

## Les objectifs

Participer à la vie d'un établissement scolaire européen et évaluer vos propres méthodes ;  
Parfaire vos compétences linguistiques ;  
Découvrir une autre culture.

## Sélection

Remplir un dossier présentant vos motivations et « vos capacités à vivre à l'étranger ».

Un avis hiérarchique est donné sur une partie du dossier (IEN dans le 1<sup>er</sup> degré, chef d'établissement dans le 2<sup>nd</sup>).

Réaliser un entretien suite à une éventuelle présélection.

8 postes en Picardie (nombre académique fixé en fonction de la démographie de chacune).

Disposer d'une langue de communication internationale, ou de la langue locale: vous ferez cours de cette manière (niveau B2, c'est-à-dire très correct mais pas bilingue).

Les pays d'accueil, même s'ils sont fonction de vos goûts, dépendent des possibilités d'accueil.

## Les conditions

- Départ pour une année complète, reconductible éventuellement une fois ;
- Être titulaire (en poste ou remplaçant), dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré (filiales générale, technique ou professionnelle) ;

- Rester 2 années dans votre académie d'origine à la suite de cette expérience ;
- Être prêt à postuler éventuellement sur des postes à profil.
- Réaliser un rapport détaillé juste avant son retour en France.

## Position administrative et rémunération

Une double tutelle lors de votre séjour: française et locale.

Vous demeurez dans votre corps d'origine, et recevez une rémunération correspondant à votre corps et votre grade. Votre régime indemnitaire est conservé. Vous pouvez recevoir une rémunération complémentaire selon les établissements d'accueil.

Frais de transport: 2 allers-retours vous sont payés.

Le service est celui d'un enseignant local.

Votre poste en France est conservé.

## Avis de SE-UNSA

***Ce programme est très bien conçu, même si sa première année a été réalisée à la va vite (10 jours pour remplir le dossier, malgré plusieurs académies en vacances au même moment). Il y a eu évidemment très peu de candidats, mais l'on peut parier que l'année prochaine sera très différente.***

Yannick Swiat

